



pour l'agriculture paysanne,
la protection de l'environnement et
la Prévention des risques Industriels

Enquête publique Géral. Géométhane du

20 mai au 21 juin 2019, prolongée jusqu'au 5 juillet,
concernant le projet de PPR (Plan de Prévention
des Risques Technologiques) - Dauphin, le 5/07/2019

Monseigneur le commissaire enquêteur,

Un PPR doit prévoir la mise en place de dispositifs
de prévention propres à éviter les conséquences impactantes
tant sur les humains que sur l'environnement,
ce n'est pas le cas ici où selon moi, certaines risques
ne sont pas pris en compte.

1) L'effet toxique sur l'eau, l'atmosphère, les sols n'est pas
pris en compte

- Lors de l'accident du 1er Mai 2010, la sous dimension
du bassin de rétention n'a pas permis d'absorber
les 200 m³ de naphtha liquide qui se sont déversés
dans l'Aurolet et le Largue qui se jette dans la
Durance - la distribution d'eau potable a dû être
suspendue jusqu'à Pierrevert.
 - De même les vapeurs toxiques qui ont empoisonné
les riverains et villages avoisinants pendant de
nombreuses heures ne sont pas mentionnées.
 - Également l'impact sur la faune et la flore en milieux
remarquables protégés (suite à l'accident de 2010 : pollution
des sols sur une superficie de 1500 m² sur 3 à 4 m d'épaisseur
n'est pas prévu.
- C'est une grave lacune. Un PPR ne peut se résumer
à l'étude des risques thermiques et de surpression.

AEPI



pour l'agriculture paysanne,
la protection de l'environnement et
la Prévention des risques Industriels

Association pour la Défense de l'Agriculture Paysanne la Protection de
l'Environnement et la Prévention des Risques Industriels
Chemin de Biabaux 04900 Dauphin, Tel : 04 92 79 58 06
E-mail: assoaepi04@orange.fr

Enquête PPRT, Gézol-géométhane (suite)

2) Possibilité de crash d'un avion sur les installations de surfarée (têtes de puits etc)

En 2017 un Mirage de l'armée s'est écrasé à Viers. Entre le site de Gézol-géométhane et Viers il n'y a environ qu'une seule minute de vol pour un avion de cette sorte.

Que ce serait-il passé si l'avion s'était écrasé sur les installations?

Une zone d'exclusion aérienne doit absolument empêcher le survol de l'ensemble du site!

3) Prévoir un PPRT qui limite "les activités et la résidence des populations tout en autorisant l'extension des installations et des activités des industries à l'origine des risques" est une contradiction dans les termes.

- Chaque nouveau puits creusé et exploité, chaque augmentation de volume d'hydrocarbure ou de gaz stocké démultiplie le potentiel de risques.

Risques qui sont déjà inhérents au caractère sismique de la zone sur laquelle a été créé ce site d'enfouissement.

A E P I



pour l'agriculture paysanne,
la protection de l'environnement et
la Prévention des risques Industriels

**Association pour la Défense de l'Agriculture Paysanne la
Protection de l'Environnement et la Prévention des Risques
Industriels**

Chemin de Biabaux 04300 Dauphin, Tel : 04 92 79 58 06

E-mail : assoaepi04@orange.fr

- Par ailleurs nous savons aujourd'hui que les cavités salines sont affectées d'un facteur continu de convergence favorisant les fuites de produits (voir document joint communiqué par "Les Amis de la Terre" lors de l'étude d'un projet d'enfouissement en cavités salines en 2012 dans les Landes, projet qui a d'ailleurs été rejeté suite à la mobilisation des habitants et des associations : "Les cavités salines = Naissance, Vie et mort").
- Selon ce document et compte tenu des expériences passées, ces installations devraient faire l'objet au bout de 30 ans d'un retour à la situation initiale.
- Pour toutes ces raisons aucune extension des installations ou des activités de Gisement - Géométhane ne devrait être envisagée.
- Pourtant parmi les projets de nos industriels relayé par la presse existe le projet Hygreen de stockage d'hydrogène dont on sait qu'il est explosif et inflammable, son risque de fuite étant plus élevé que celui des hydrocarbures et l'énergie requise pour l'enflammer 10 fois moindre que pour le gaz naturel !!!

p4

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Nous habitants riverains du site Gisol-géométhane
pour qui la mémoire de l'accident du 24 mai 2010
est encore vive ainsi que celle des dysfonctionnements
dans l'application du PPI, vous demandons expressément
de recommander l'information auprès des populations
des modalités d'alerte, d'évacuation et de comportement
en cas de sinistre.

Les habitants devraient recevoir tous, et particulièrement
les enseignants et l'ensemble des personnels chargés
de l'encadrement des scolaires, une information
sur l'existence du site, ses caractéristiques,
ses risques et, bien entendu, les dispositions
du PPRT et du PPI.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire
Enquêteur nos meilleures salutations.

Michèle TRAT, Présidente de l'association AEPI
(Agriculture paysanne, Protection de l'Environnement
et Prévention des risques Industriels)
Membre de la Commission de Sursi de Site (C.S.S.)
collège des riverains

Chemin de Briabaux 04300. DAUPHIN

Michèle Trät

le 5/07/2019

Pièce jointe: "Les Cavités salines - Naissance, vie et mort
(document produit par "Les Amis de
la Terre")

p4



Les cavités salines : Naissance, vie, et mort

Entre l'avant dernière réunion publique de Saint Vincent de Tyrosse, et la dernière, celle de Habas, notre travail en collaboration avec d'autres associations comme l'ACCRiL ou le collectif Stockage-Gaz-Landes nous a permis de faire des avancées très importantes. Elles portent sur des secteurs du projet "oubliés" par EDF, ou même peut être cachés.

Dans ses divers exposés, EDF cite abondamment son travail à Etzel. Nous avons montré qu'il y a là une très forte probabilité de mensonge. De nouvelles informations viennent renforcer nos doutes sur la qualité du dossier présenté.

Dès la deuxième réunion, celle de Messanges, nous avons attiré l'attention d'EDF sur une étude du BRGM qui portait entre autre sur le diapir (dôme de sel) de Pouillon. EDF ignorait cette étude, et a tout au long des réunions dénigré l'importance de celle ci. Or voici que le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), organisme compétant s'il en est en aquitaine, vient de donner une contribution qui valide l'ensemble de nos craintes sur ce diapir ¹.

Cette position rend la situation d'autant plus inquiétante pour les Landais et en particulier pour les habitants plus ou moins proches du site de stockage. Rapprochons cette contribution, au fait qu' EDF soit vraisemblablement incompétente dans la conduite d'un tel chantier, et des conclusions du commissaire enquêteur de Manosque ²...

Nous voyons ici comment au travers d'un saucissonnage des enquêtes publiques, entre la première pour creuser et la deuxième pour exploiter, on ne peut modifier un déroulement de projet. Éviter d'empêcher la réalisation, tandis que les travaux étant faits, on ne peut que difficilement empêcher l'utilisation. En évacuant toute la problématique de l'utilisation, on évacue le risque d'un refus de la DUF sur la construction.

Nous sommes parfaitement conscients qu' EDF sous-traitera la réalisation des cavités pour toute ou partie. Mais prenons l'exemple d'un autre débat public, celui de la LGV. RFF a passé son temps à mentir, il a fallu se battre longuement pour obtenir le nombre réel de trains passant sur la Ligne Dax Hendaye. Nous savions que RFF surévaluait ses données pour avancer dans le temps une hypothétique saturation des lignes. Ce n'était à la limite que techniques commerciales plus ou moins honnêtes. Mais nous n'avons jamais douté que si par malheur la ligne se faisait, RFF aurait les capacités techniques, l'expérience nécessaire, pour imposer à son sous-traitant du BTP une réalisation irréprochable de tel viaduc ou de tel tunnel. Pour EDF, nous avons ce doute.

Un autre champ d'investigations s'est ouvert à nous. Nous n'avons jamais obtenu de réponse claire d'EDF concernant la durée de vie des installations ni de leur démantèlement. EDF se bornant à indiquer qu'il suffisait de les remplir de saumure...

Nous avons une série de documents de l'INERIS concernant la fin de vie des cavités salines. Le document ci-dessous résume l'état de l'art en la matière en France ³.

¹ [Rapport du CSRPN](#)

² [Extrait des conclusions commissaire enquêteur Manosque](#)

³ [INERIS](#) (Institut National de l'Environnement et des Risques Industriel
Ministère de l'Environnement.

Le seul **exemple français est constitué** par l'**arrêt** de l'**exploitation** des **cavités** de Carresse-Cassaber non loin de Lacq. La **construction a commencé** en 1969, l'**arrêt a débuté** en 2001.

Les cavités de Carresse stockaient du propane. Ces 3 cavités **salines** sont toutes petites en regard du projet EDF. La taille oscille entre 9000 et 21 000 m³, soit 40 000 m³ pour l'ensemble. Chaque cavité est de 20 à 40 fois plus petite qu'une seule cavité de 400 000 m³ proposée par EDF. Il y en aurait 12 à construire à Pouillon. Contrairement aux affirmations d'EDF, la fin de vie ne comprend pas un simple remplissage par la saumure et la **pose d'un bouchon cimenté**. A Carresse-Cassaber le processus a **débuté en 2001**, et est loin d'être terminé, puisque l'abandon n'est toujours pas prononcé. Le processus de fermeture n'est actuellement qu'une série d'hypothèses avec un seul retour d'expérience en France celui de Carresse-Cassaber, et fort peu à l'étranger.

A Tersanne une cavité s'est effondrée après deux ans de service.

Les protocoles **imposés par l'INERIS** donnent des processus de fermeture extrêmement longs et **coûteux**. En effet, l'INERIS décrit des phénomènes physico-chimiques complexes. Il y a des **transferts**, par perméabilité, de la **saumure** vers le massif de sel, des montées en température extrêmement lentes. La saumure, introduite dans la cavité, voit sa **température monter de 30 à 40°** ou plus suivant la profondeur. Cela entraîne des variations de densité, de pression, d'équilibre eutectique (variation du point de saturation). A tout ceci s'ajoute un **phénomène constant de convergence de la cavité**. Le sel visco-élastique a tendance à fluer sous la pression externe (le poids des terres au dessus). La cavité se referme sur elle **même**. Une obturation prématurée donnera une dilatation contrariée de la saumure qui engendrera une montée en pression. Si la pression à l'intérieur devient trop forte, alors survient un risque de fracture hydraulique avec les conséquences de fuites, et (ou) effondrement de la cavité. Ce phénomène est amplifié si les bords de la cavité comportent trop d'hétérogénéité. L'INERIS indique des **temps d'équilibre** qui peuvent atteindre le **siècle dans les grosses cavités** (400 000 à 500 000 m³). Ce n'est que lorsque l'équilibre est relativement proche que l'on peut obturer la cavité. Pour les cavités comme celles prévues à Pouillon, l'INERIS prévoit que l'obturation (l'abandon) ne pourra se faire qu'après plusieurs dizaines d'années après la mise en saumure. Ensuite, une période de surveillance de 20 à 30 ans sera nécessaire (page 67 à 69).

Et bien sûr, au vu des délais, l'INERIS ne manque pas de poser la bonne question :

Au vu de l'échelle des temps nécessaires, qui doit faire, qui doit payer ?...

Comme nous ne savons pas combien de temps EDF souhaite utiliser ses cavités, un autre problème n'a jamais été évoqué, et vient d'être porté à notre connaissance. **Une cavité converge en permanence (se referme sur elle même) d'environ 1% par an. Cela rendrait nécessaire un lessivage de correction assez complexe tous les 30 ans. Le saumoduc sera-t-il réellement neutralisé ?**

Comme nous le voyons, plus nous avançons dans ce débat public, et plus nous découvrons d'oublis, de petits mensonges, démontrant soit une incompétence, soit une volonté manifeste de cacher des informations gênantes pour le maître d'œuvre. Ce projet ne doit pas aboutir en l'état actuel du dossier.